

Au sommaire

15 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Promesse de vente. Nullité relative de la promesse de vente sous seing privé dont la validité est supérieure à 18 mois

17 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Contrat de mariage. Divorce aux États-Unis et sort du contrat de mariage français

19 ENTREPRISE

Fonds de commerce. Obligations du séquestre en cas d'oppositions excédant le prix de vente du fonds de commerce

20 FAMILLE - PATRIMOINE

Successions / Libéralités. Formalisme relatif à la modification de la clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie

Partage. Prêt par un parent aux époux pour l'acquisition d'un bien indivis : conditions d'interruption de la prescription

22 FISCAL

Impôt sur le revenu. Décret du 8 décembre 2020 relatif au crédit d'impôt dont bénéficie l'établissement prêteur d'un eco-prêt à taux zéro

Plus-values. Vente de la résidence principale en reconstruction des années après un incendie : conditions d'exonération de plus-value

25 RURAL

Baux ruraux. Le cessionnaire du bail rural doit se consacrer immédiatement à l'exploitation du bien

26 PROFESSION

Notaires. Décret du 11 décembre 2020 portant aménagement de certaines conditions d'accès aux fonctions de notaire

À LA Une

Publication de la loi ASAP

Déposé le 5 février 2020, le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) a pour ambition, selon le gouvernement, de transformer l'action publique, de simplifier les relations des Français avec leur administration et d'accompagner les projets des entreprises en simplifiant leurs démarches. Saisi le 3 décembre 2020, le Conseil constitutionnel avait jugé ce projet de loi partiellement non conforme à la Constitution et avait censuré 26 de ses articles comme cavaliers législatifs. Publiée au *Journal officiel* du 8 décembre 2020, la loi ASAP comporte de nombreuses mesures relatives notamment à l'urbanisme, au logement, à l'environnement, aux entreprises et à la commande publique lesquelles peuvent intéresser la pratique notariale. > **LIRE P. 1**